

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne  
Chabanas 87 260 Pierre Buffière

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°2025-072

<u>Nombre de conseillers</u>	
En exercice :	22
Quorum :	12
Titulaires présents :	18
Suppléants présents :	
(Avec voix délibérative)	
Pouvoirs titulaires :	2
Votants :	20
Pour :	20
Contre :	0

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 Octobre à 20H00,

Le Conseil de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Vicq Sur Breuilh sous la présidence de Monsieur Marc DITLECADET, Président.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

10 octobre 2025

PRESENTS : BIARNAIX Delphine, DE NEUVILLE Christine, DITLECADET Marc, DUBOIS Jean-Louis, DUPONT Eric, GILLET Emilie, LABRUNE Patrick, LACHAUD Jean-Luc, LATOUILLE Christian, LAVOREL Eric, LHOMME-LEOMENT Jacqueline, LONGEQUEUE Jean-Paul, MARTHON Alain, MONTET Guy, MOURET Michel, PREVOST Stéphane, REDON-SARRAZY Maryvonne, TARRADE Gilbert.

ABSENTS EXCUSES :

- GENESTE Stéphanie (Pouvoir à Christine DE NEUVILLE)
- REDEMPT Véronique (Pouvoir à Eric LAVOREL)

SECRETARE DE SEANCE : Christian LATOUILLE

ADHESION 2025 A  
L'ASSOCIATION DES  
MAIRES DE LA HAUTE-  
VIENNE

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne adhère depuis plusieurs années à l'Association des Maires de la Haute-Vienne.

Il rappelle que cette association porte des actions d'intérêt général dans l'ensemble des domaines relevant de la compétence des communes et des intercommunalités.

Afin de continuer à bénéficier de la richesse d'expériences d'un réseau dynamique et de services dédiés aux problématiques communales et intercommunales, il propose au conseil communautaire de renouveler l'adhésion à l'Association des Maires de la Haute-Vienne pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** de renouveler l'adhésion de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne à l'Association des Maires de la Haute-Vienne pour l'année 2025,
- **AUTORISE** le versement de la cotisation afférente dont le montant s'élève à la somme de **657.06€.**
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
087-200040814-20251020-2025-072-DE  
Date de télétransmission : 27/10/2025  
Date de réception préfecture : 27/10/2025

FAIT ET DÉLIBÉRÉ A VICQ SUR BREUILH, LE 20 OCTOBRE 2025

Le Président de la Communauté  
de Communes : Marc DITLECADET

Le Secrétaire de séance :  
Christian LATOUILLE



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
087-200040814-20251020-2025-072-DE  
Date de télétransmission : 27/10/2025  
Date de réception préfecture : 27/10/2025